

**Représentant de l'administration :**

1. Christophe COUDROY, Directeur des Ressources Humaines

**Membres Experts Désignés par l'Administration :**

2. Corinne QUILGARS, Responsable du Service du Développement Social
3. François CARILLON, chargé de la politique logement au Service du Développement Social
4. Hayfa TRABELSI, Chargée Etudes au Service du Développement Social
5. Gilles SABAT, Chargé du Budget d'action sociale au Service du Développement Social
6. Mélanie CARTIER, Chargée de la restauration au Service du Développement Social
7. Dominique LE FUR, Responsable Ressources Humaines, DR Paris B (DR2)
8. Pauline RICHEBE, Assistante de Service Sociale, DR Nord Pas de Calais (DR18)
9. Pascale CHAPAT, Assistante de Service Sociale, DR Paris B (DR2)
10. Etienne HIRSCH, Président du CAES

**Représentants du personnel :**

Pour le SNTRS-CGT : Brigitte RENE, Christophe HERRMANN

SNCS FSU : Patrick GUEDJ, Guy LEVAVASSEUR

SGEN CFDT : Alain ZEROUKI, Annick CHOISIER, Sandrine LAPLACE

SNIRS CGC : Chantal MENIER

SUD Recherche EPST : Antonio SERPA

SNPTES UNSA Recherche : Claire BOUKARI, Cécile BERNARD

SNPREES -FO Agnès RANGER-BOURBIL, Bernard GILIBERT

Guy LEVAVASSEUR est nommé Secrétaire Adjoint de séance.

---

Avant de démarrer la CNAS, C. Coudroy informe les participants du décès de Denis CLAISSE, une figure de la CNAS et du CAES.

1- Validation du compte rendu de la séance du 28 Novembre 2013

Après que les modifications demandées aient été apportées le compte rendu est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales.

2- présentation du bilan de la politique sociale pour l'année 2013 (par Gilles SABAT et Hayfa TRABELSI)

*Présentation du bilan chiffré.*

*Les faits marquants :*

Poursuite de la réflexion sur les conditions de vie au travail.

- Mise en place d'indicateurs pour un baromètre sociale
- Mise en place de la formation des encadrants à la prévention des RPS
- Mise en œuvre du plan d'action pour une organisation rénovée des fonctions supports
- Finalisation de la réflexion sur le logement
- Groupe de travail sur les aides exceptionnelles
- Animation du réseau d'action sociale (espace Core)
- Revalorisation des chèques vacances

*Bilan par domaines*

Médecine de prévention :

Diminution des dépenses à Paris B (UPMC) car la visite a lieu tous les 2 ans. De plus départ du médecin de prévention de Jussieu donc moins de dépenses. De plus on remarque que les agents se rendent de moins en moins aux convocations de la médecine de prévention.

Diminution des dépenses à Meudon car en 2012 on avait payé les factures de 2011 donc dépense plus importante.

De plus on a moins de CDD donc chute du personnel suivi entraînant une baisse des dépenses

On a du mal à trouver des médecins de prévention, on essaie de passer dans ce cas par des associations type l'Association française de médecine de prévention (A.F.M.P). La rémunération est la même.

3-Avis sur l'étude conduite sur les conditions d'attribution des prêts bonifiés à l'accession à la propriété

Il y a eu peu de demandes de prêts donc peu de réponses pour l'étude (10 cas), apparemment cela serait plutôt favorable aux agents.

Le nouveau système (avec la prise en compte des quotients familiaux [c'est la même base que pour les chèques vacances]) est adopté à l'unanimité avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais pendant un an on continuera la comparaison entre les deux systèmes pour évaluation au bout de cette durée.

#### 4) Avis sur l'évolution des chèques vacances en application de la circulaire du 22 avril 2014.

Adoption, à l'unanimité, de l'application de la circulaire du 22 avril 2014 avec application pour la prochaine campagne (les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de leur épargne de 35% jusqu'au plafond de revenu fiscal de référence fixé pour la tranche des 10%).

#### 5) Présentation de l'étude complémentaire conduite sur les aides remboursables suite à la demande de la CNAS et avis sur la proposition d'évolution du montant plafond

Refus, à l'unanimité, du changement d'évolution du montant plafond et de l'allongement de la durée de remboursement pour les aides exceptionnelles remboursables. L'administration s'engage à ne pas donner de suites à cette proposition.

#### 6) Point sur la mise en œuvre de la nouvelle politique sociale en faveur du logement

Si la GUL n'est pas mise en application par la loi on reviendra sur la GRL pour en faire une garantie plus pérenne.

#### 7) Présentation du résultat de l'enquête sur le logement

Pour les logements qui sont dans des zones "chaudes" le SDS essaie de négocier avec les bailleurs pour essayer d'échanger certains logements (peut-être pas à 100%) afin de ne pas tout perdre.

#### 8) Informations diverses et point sur le suivi des demandes

#### 9) Questions diverses

Problème de la réunion de la CORAS de la DR14 : pas de convocation des suppléants et une seule CORAS par an.

CORAS DR20 : les documents ne sont pas envoyés avant la réunion ni le jour même. Réponse de la direction : juridiquement si il y a un vote sur les documents il faut les faire parvenir x jours à l'avance sinon il y a un vide juridique. Par contre si ce sont des documents d'information il n'y a aucune obligation endroit. Mais c'est quand même un problème de dialogue social. La DRH a entendu notre réclamation.

CESFO : protestation contre le tarif appliqué aux retraités CNRS. Réponse : normalement les retraités ne sont pas acceptés en restauration hébergée, donc là ils sont acceptés mais à un tarif unique pour tous les retraités.

Comité de gestion des restaurants propres (C. Herrmann) : Suite à la discussion qui avait eu lieu lors de la CNAS restauration du 24/06/2014, la question est posée à M. Coudroy (qui était représenté par son adjointe lors de la CNAS Restauration du 24 juin). La réponse est qu'il y a marqué ELECTIONS dans la décision de 2012, si on demande une élection on est dans le droit, une décision antérieure ne peut prendre le pas sur une décision postérieure.

On n'oblige pas à revenir sur le droit antérieur :

Là où il y avait des élections on continue.

Là où il n'y avait pas d'élections on peut continuer sauf si les syndicats demandent des élections.